

# PROJET ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN

## COMMISSION D'ENQUÊTE DU BAPE

# MÉMOIRE

PRÉSENTÉ PAR

**BRIGITTE SCHOEMANS**

AVRIL 2011

Je suis une résidente de Saint-Cyprien et je suis actuellement menacée par l'implantation d'éoliennes en avant de chez moi par le projet de Saint-Valentin, de même qu'en arrière par le projet de Saint-Cyprien. Je crois que ces projets, jumelés en plus aux pylônes qui viendront avec, sont une calamité pour notre région. Ils ne doivent pas voir le jour car je pense qu'ils vont complètement détruire notre environnement et notre qualité de vie. Je me soucie de mon milieu et je pense que ces projets sont absolument inacceptables.

Quand je me suis installée au fond d'un rang à Saint-Cyprien en 1996, je pensais être à l'abri des dangers de dérangeants voisins résidentiels, industriels ou commerciaux. La paix de la campagne, quelques fois troublée par le passage d'un tracteur. Les terres agricoles, si farouchement protégées par la CPTAQ, ne risquaient pas d'être dézonées, on en a besoin pour l'agriculture, pensai-je.

À ma grande surprise, le gouvernement a décidé que ces terres seraient l'eldorado de promoteurs éoliens. Cette information a doucement cheminé dans mon cerveau et de découverte en déconfiture, je suis restée avec au fond de la gorge une question pleine d'amertume : comment le gouvernement et la CPTAQ peuvent-ils justifier que par un changement d'usage et non pas de dézonage – voyez vous la subtile gymnastique? – que par un changement d'usage donc, on permette une exploitation autre qu'organique sur le territoire sensé être protégé?

Qu'on permette donc aussi que ma qualité de vie se trouve totalement transformée, que ma santé soit menacée, que l'environnement que j'ai choisi soit complètement bouleversé, que ma maison perde de sa valeur après tous ces efforts et ces investissements, que la zizanie soit tout autour de moi, que la suspicion fasse partie du quotidien, que mes jours et mes nuits soient envahis par ces horribles tours de métal, de ciment, de fibre de verre, d'époxy, de graisses industrielles, et qu'à mes oreilles viennent marteler inlassablement les ritournelles mensongères et manipulatrices des vendeurs de vent et du gouvernement?

Car ne nous y trompons pas : les éoliennes ne sont pas de l'énergie verte, ni durable, ni propre! Je n'étais pas foncièrement contre les éoliennes, j'ai fait mes devoirs et c'est au fil de mes lectures et de mes recherches que j'ai pu constater à quel point le discours de ceux qui veulent nous en mettre plein la vue est mensonger et trompeur. On veut nous faire croire à des vertus que l'éolien ne possède pas parce que c'est vendeur de parler d'énergie renouvelable. Tout ce processus n'est que du marketing. On utilise la peur et la bonne volonté des gens de faire plus pour leur planète pour leur faire croire que l'avenir est là, dans le vent qu'on turbine à coups de subventions, de gros sous, d'ententes secrètes, de gaspillage de fonds publics, d'intrusion invasive dans la vie des

gens et des communautés, de destruction de la faune et de la flore, de vérités cachées, de copinage politique et de lobbyings invouables...

Une énergie verte l'éolien? J'ai demandé par écrit à cette commission l'empreinte écologique exacte pour chaque éolienne et pour l'ensemble du projet afin de pouvoir comparer avec d'autres sources d'énergie. Des précisions ont été demandées concernant le démantèlement et la profondeur de la nappe phréatique aux emplacements prévus des éoliennes. Nous sommes le 29 mars 2011 et le promoteur n'a soit pas encore répondu, soit répondu à côté de la question...

Chez Hydro-Québec qui se targue d'encourager les énergies vertes, on s'est bien gardé pendant ce processus du BAPE d'expliquer aux gens qui craignent avec raison les effets des champs électromagnétiques qu'ils sont un des facteurs responsables de la disparition des abeilles, dont le rôle est primordial dans le maintien de la biodiversité (source : UNEP, Agriculture et Agroalimentaire Canada).

Une énergie durable l'éolien? Pour moi, une éolienne dont la durée de vie utile est au mieux de 20 ans, cela n'a rien de durable en comparaison avec un barrage hydro-électrique qui peut durer plus de 100 ans. Peut-on parler de durable quand l'énergie éolienne produite est intermittente, capricieuse, imprévisible et non stockable?

Je me suis penchée sur la nouvelle notion à la mode de « développement durable » dans la Loi sur le Développement durable du MDDEP du gouvernement du Québec car monsieur Talbot nous a expliqué en première partie des audiences que le développement durable n'est pas une question de durée mais plutôt la façon dont un projet est monté, situé, accepté. Je me permettrai donc de répondre mal monté, mal situé et pas accepté! Et d'ajouter que cette notion de développement durable doit également répondre à une approche viable, équitable et vivable, toutes des conditions non remplies dans ce projet.

En effet, selon le rapport Brundtland le développement durable est :

« un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité.
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir » (source : Wikipédia)

Je n'ai pas d'enfants, mais je pense quand même aux générations à venir. Je suis inquiète pour elles. Que leur laisserons-nous en héritage? Je répète : que leur laisserons-nous?

Maintenant, une énergie propre l'éolien? Lorsque les droits de la population sont bafoués, que des contrats sont signés dans le plus grand silence avec des autorités publiques, que les intérêts des promoteurs du vent passent avant ceux des municipalités, des régions et des individus, quitte à rendre encore plus malades des gens dont la santé est déjà déficiente, que le gouvernement ferme les yeux sur les injustices dénoncées par les citoyens, que ce même gouvernement refuse encore et toujours de mener des études sérieuses sur les risques sur la santé des gens et sur la dépréciation des propriétés touchées, que d'honnêtes gens soient intimidés et traînés dans la boue et même vandalisés, etc., la liste peut s'allonger encore pendant bien des pages, peut-on encore prononcer du bout des lèvres que l'énergie éolienne est propre? Non, bien sûr que non!

Monsieur le Président, tout ce que j'ai découvert sur l'industrie du vent avant ces audiences du BAPE m'a démontré que ce n'est pas de cette façon que le Québec relèvera le défi d'une politique énergétique efficace et respectueuse des individus et de l'environnement.

Mais je vous avoue bien gentiment que ces audiences ne m'ont pas réconciliée avec le processus utilisé pour imposer l'établissement de centrales éoliennes industrielles à des populations qui n'en veulent pas, alors que le Québec nage dans les surplus d'électricité.

D'une part, j'ai lu dans la documentation que le « BAPE considère les citoyens comme les experts de leur milieu, puisque ce sont eux qui y demeurent et qui auront à vivre avec les répercussions d'un projet, qu'elles soient positives ou négatives. » Les citoyens sont venus en grand nombre dire leur opposition à ce projet. Cela ne suffit pourtant pas, même s'ils sont experts et qu'ils savent donc pourquoi ils n'en veulent pas. On remet sur leurs épaules la responsabilité de faire sortir l'information, de poser des questions, de se montrer assez sûr de soi et assez habile avec la langue pour parler devant une salle comble, dans un contexte intimidant avec lequel ils ne sont pas familiers ni surtout à l'aise, devant une armada de spécialistes dont c'est le travail d'évoluer dans cet environnement, avec ce genre de dossier. Le citoyen expert de son milieu doit performer, après ses heures de travail. Je parle ici d'un combat inégal. Si seulement les citoyens obtenaient des réponses à toutes leurs questions, sans détours, sans avoir à aller consulter après les audiences un site internet qui est un véritable dédale.

Vous-même monsieur le Président avez décidé le dépôt de documents sur la santé par la Commission. J'ai eu beau chercher sur le site, je n'ai pas trouvé ces documents. J'ai pourtant cherché longuement.

D'autre part, j'aurais souhaité que tous les intervenants impliqués dans le projet soient présents aux audiences. Combien de fois avons-nous entendu dire qu'une question ne pouvait être répondue puisque l'initiateur du projet n'était pas là, lui qui pourtant est encore dans le processus. TCI aurait dû à mon sens être convoqué. Même chose pour certains représentants de ministères qui auraient dû être présents tant et aussi longtemps qu'a siégé la Commission, question de transparence et d'accessibilité de l'information pour tous.

Ensuite, je suis restée extrêmement troublée et choquée de constater qu'à bien des égards, tels les oiseaux migrateurs et les chauves-souris, l'étude d'impact du promoteur soit carrément déficiente et bâclée ou démontre des résultats inquiétants, et que le processus continue quand même. Tout devrait s'arrêter là tant que ces lacunes ne sont pas corrigées! Tant pis si un promoteur ne peut se plier à cette règle qui devrait être clairement exposée lors du dépôt de l'appel d'offres!

Là où je suis tombée en bas de ma chaise, c'est lorsque nous avons appris que l'analyse de la recevabilité de l'étude sonore du promoteur n'a pas été faite au MDDEP et qu'elle ne le serait pas, cette étape du processus étant déjà dépassée! C'est absolument inacceptable que cela se fasse dans ces conditions. Personne ne prend la peine de regarder si le promoteur a fait une étude valable, on lui donne d'office le feu vert!

J'ai lu et relu les retranscriptions des audiences de ce BAPE pour constater à mon grand émoi que le promoteur met ce que bon lui chante dans son étude d'impact. C'est lui qui juge s'il traitera de tel ou tel aspect. Le Service canadien de la Faune a demandé à trois reprises que soient refaits les inventaires entre autres pour la sauvagine et le petit blongio et c'est resté lettre morte; de même, il décide que les effets cumulatifs présents dans la région sont négligeables et ne nécessitent pas de s'y attarder. Même chose pour les effets des éoliennes sur les animaux domestiques et les animaux sauvages. Ce ne sont là que quelques exemples qui démontrent à quel point Venterre n'a que mépris pour nous et notre environnement.

Les ministères devraient exister pour protéger les citoyens et l'environnement contre les menaces, et non pas pour faire semblant d'encadrer ces menaces. Non seulement le gouvernement nous offre en pâture aux industriels, mais il met la table en omettant d'appliquer ses propres règles et en forçant par décret notre société d'État, supposée être indépendante du pouvoir politique, à lancer des appels d'offres favorisant la prise

de contrôle de nos territoires par des multinationales assoiffées d'argent qui débarquent dans nos vies comme de véritables matamores, pour reprendre l'expression de madame Nathalie Normandeau.

À cet effet, monsieur Chaîné d'Hydro-Québec a tenu des propos explicites : « Hydro-Québec exige, au dépôt de la soumission, que les développeurs **contrôlent** un minimum de 60% du terrain, des lots requis pour l'implantation de leur projet... 22 mois avant le début des livraisons d'électricité... on exige que le promoteur ait atteint un taux minimum de 80% de **contrôle** des lots... six mois avant le début des livraisons... il **contrôle** 100% des terrains... » (séance de la soirée du 10 mars 2011, lignes 3204 à 3210, les surlignés sont de moi). Contrôle du territoire québécois par des capitaux étrangers. Choquant!

Choquant également qu'Hydro-Québec, notre société d'État, morcelle les projets, ce qui facilite la tâche du promoteur qui persuade plus facilement les agriculteurs de signer des contrats d'option pour des éoliennes. Quand tous se rendent compte que pour raccorder tout cela au réseau il faudra mettre des pylônes, tout est déjà signé. Trop tard pour revenir en arrière...

Et que dire du MAMROT, ministère responsable des affaires municipales et supposé veiller à ce que l'éthique règne : on préfère dire officiellement que le principe de base repose sur l'idée que les municipalités sont autonomes et que si les citoyens jugent qu'il y a conflit d'intérêts, ils n'ont qu'à porter plainte. Si on se fie aux résultats obtenus par cette approche dans la MRC de l'Érable, un simple avis écrit a été envoyé aux élus (voir votre document DB71). Une petite tape sur les doigts et c'est tout!

Que fait quant à lui le MSSS? Nous sommes en 2011 et il n'y a toujours aucune réglementation, aucun avis, aucune étude, aucun critère concernant les distances séparatrices à l'intérieur de ce ministère. Le total néant pour protéger la santé des gens. Le soir du 8 mars 2011, j'ai pourtant entendu une dame qui a lancé un cri de désespoir car elle souffre d'électro-sensibilité. Le principe de précaution devrait au moins pouvoir s'appliquer pour défendre les citoyens dont l'intégrité physique est menacée par les besoins impératifs de l'argent. Pensez-vous!

Tous les représentants des ministères ainsi que le porte-parole d'Hydro-Québec ont tous reculé quand la population a demandé des éclaircissements sur leur définition de l'acceptabilité sociale et de la place qu'elle occupe dans les décisions. Hydro a précisé que cela ne faisait pas partie de ses critères d'évaluation. Monsieur Talbot du MDDEP a fini par en donner une définition le 10 mars 2011 :

*Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur*

*l'environnement, c'est au terme de l'analyse environnementale que l'on porte un jugement sur l'acceptabilité sociale d'un projet.*

*Ainsi, l'acceptabilité sociale considère un ensemble d'éléments, dont les avis des intervenants, les perceptions, les points de vue, les positions des citoyens et autres acteurs sociaux, ce qui inclut la question du consensus social; les mécanismes de participation du public à l'élaboration du projet et à la prise de décision quant à sa réalisation; l'évaluation des impacts sociaux, des mesures d'atténuation et de compensation, des conditions de réalisation du projet, ainsi que les particularités du milieu d'accueil. (Lignes 225 à 234)*

Pourtant, partout dans les médias nos ministres Normandeau et Arcand nous promettent de respecter le désir des citoyens et de ne pas mettre de force dans la gorge des gens des projets dont ils ne veulent pas. Ça, c'est un énoncé clair. Même notre député local, monsieur Stéphane Billette, en entrevue à son bureau, a insisté sur l'aspect de l'acceptabilité sociale. Mais, le 11 mars dernier, le ministre Lessard annonçait par voie d'un simple communiqué que le projet de l'Érable irait de l'avant, alors qu'il y a une forte opposition au projet. En entrevue le 24 mars avec Daniel Couture de Journal Frontenac, monsieur Lessard a déclaré que l'acceptabilité sociale n'est pas un critère si important que cela :

**Courrier Frontenac :** Est-ce que le gouvernement a réellement la possibilité de rejeter un projet après qu'il soit passé à travers tout le processus administratif ?

**Laurent Lessard :** Le ministère aurait la possibilité de ne pas émettre un certificat, mais à cause de l'acceptabilité sociale uniquement, je ne pourrais pas dire. (L'article intégral se trouve en annexe)

Ainsi, nos élus changent de discours selon l'inspiration du moment. Qui et que croire?

Monsieur le Président, je pense sincèrement que vous avez bien saisi qu'ici, ce projet ne rencontre pas l'acceptabilité sociale et que ce serait une erreur irréparable de laisser les moulins à vent envahir notre territoire et nos vies et saccager notre environnement, dont les citoyens font partie intégrante, ne l'oublions pas.

Tous les jours, je me lève en me demandant si tout cela est réel ou si je rêve. Ma vie est totalement bouleversée. Nous sommes nombreux dans ce cas.

Monsieur le Président, lors de la première partie des audiences de ce BAPE, vous nous avez demandé de faire confiance à cette Commission. Soit. Je vous demande donc, je vous en conjure, faites que cette catastrophe, que ce massacre de nos vies et de notre environnement ne se produise jamais.

# ANNEXE

24 Mars 2011 à 09h03

Éoliennes de l'Érable : Entrevue avec Laurent Lessard

par Daniel Couture, rédacteur en chef



Laurent Lessard, député de Frontenac et ministre des Affaires municipales

Photo: Daniel Couture (Archives)

(Thetford Mines) Le député de Frontenac et ministre des Affaires municipales, Laurent Lessard, a accepté d'accorder une entrevue au Courrier Frontenac sur le dossier Éoliennes de l'Érable.

**Courrier Frontenac :** Pourquoi ne pas avoir annoncé l'acceptation du projet publiquement ?

**Laurent Lessard :** Parce qu'on voulait procéder rapidement étant donné que 3Ci, il y a quelques mois, disait qu'il était en retard pour la date de réalisation et la compagnie espagnole souhaitait



qu'on émette le certificat afin d'entrer en mode négociations avec Hydro-Québec et faire l'implantation dans les délais. Il y aura une rencontre physique avec les partenaires et la communauté, rassurez-vous.

**Courrier Frontenac :** Les opposants ne cessent de répéter que ce dossier ne fait pas l'objet d'un consensus et que malgré sa promesse de ne pas imposer les projets, le gouvernement est tout de même allé de l'avant. Qu'en pensez-vous ?

**Laurent Lessard :** On recherche un certain consensus et on pense qu'il y a un certain consensus, honnêtement, depuis le début. Je tiens à rappeler l'histoire, le consensus n'est pas le fruit de ceux qui chialent le plus à la fin, pour ou contre, ce n'est pas non plus l'histoire de celui qui a déposé 100 mémoires plutôt que celui qui en a déposé un qui regroupe 300 personnes. Il y a un consensus, il est fragile et c'est pour ça que le projet contient des mesures additionnelles qu'il n'y a pas ailleurs au Québec. C'est le seul projet où on peut dire qu'à 99 % les éoliennes sont à plus de 600 mètres, qu'il y a un fonds d'acceptabilité sociale même pour ceux qui n'ont pas d'éoliennes sur leur terrain. Il y aura un service responsable des plaintes et un accompagnement du ministère des Affaires municipales.

**Courrier Frontenac :** Ça n'aurait pas été mieux de faire un référendum ?

**Laurent Lessard :** Il n'y a pas de référendum qui existe au Québec, il n'y a pas de loi qui constitue un référendum pour savoir si un projet va de l'avant ou pas.

**Courrier Frontenac :** Que pensez-vous du risque de dévaluation foncière mis de l'avant par le BAPE ?

**Laurent Lessard :** On suit ça de près et on va voir à l'implantation et à l'usage.

**Courrier Frontenac :** Est-ce que le gouvernement a réellement la possibilité de rejeter un projet après qu'il soit passé à travers tout le processus administratif ?

**Laurent Lessard :** Le ministère aurait la possibilité de ne pas émettre un certificat, mais à cause de l'acceptabilité sociale uniquement, je ne pourrais pas dire.

**Courrier Frontenac :** Est-ce que le projet va être rentable ?

**Laurent Lessard :** En partant, pour le développement du secteur éolien, on savait qu'on allait payer un peu plus cher que l'hydroélectricité. C'est relatif, ça dépend sur quel horizon on compare. Cette question n'est même pas une question. On est allés de l'avant avec 2000 MW et les retombées économiques en général sont sûrement bonnes pour le Québec. Maintenant, la question sur est-ce que le Québec avait besoin des 2000 MW et développer l'expertise en éolien, le gouvernement dans sa politique de stratégie énergétique a répondu oui. Ce sera rentable à long terme et à court terme ce sera rentable pour les économies locales.

